

Public

Salariés et chefs d'entreprise du bâtiment, électriciens et plombiers

Prérequis

Aucun

Durée, dates

2 jour(s) - 14 heures

Dates : voir calendrier

(sous réserve d'avoir 5 inscriptions)

Horaires

8h30-12h00 / 13h30-17h00

Encadrement pédagogique

Fabien MADIOT, formateur qualifié et expérimenté.

Moyens matériels

Salle équipée d'un vidéoprojecteur
Atelier avec structure de montage des VMC

Moyens pédagogiques

Approche théorique
Mise en situation et exercices pratiques en atelier.

Suivi pédagogique

Sans objet

Lieu de la formation

BTP CFA Vendée
23 rond-point du Coteau
BP 2
85001 LA ROCHE SUR YON Cedex

Coût de la formation

600 € / stagiaire
non assujetti à la TVA

Votre correspondant(e)

Mme BARON Marie

☎ : (02) 51 62 78 72

✉ : marie.baron@ccca-btp.fr

SIRET : 786 055 293 00066

N° activité : 52 44 066 90 44

Objectifs

- Proposer le système de ventilation correspondant aux besoins du client
- Dimensionner correctement l'installation
- Installer une VMC simple flux et double flux dans les règles de l'art
- Réaliser l'équilibrage du réseau et le contrôle de l'installation

Contenu de la formation

- **Les grands principes de la ventilation :**
 - Les polluants présents dans le logement,
 - L'humidité,
 - La réglementation en vigueur,
 - Les différents types de ventilation et leurs accessoires (autoréglable, hydroréglable A et B).
- **LA VMC simple flux :**
 - Les avantages et inconvénients du système,
 - Le choix des équipements,
 - Installation d'une VMC simple flux.
- **La VMC double flux :**
 - Les composants,
 - Les avantages et inconvénients du système,
 - Le choix des équipements,
 - Comparatif de coût entre une VMC simple flux et une VMC double flux.
- **La mise en œuvre :**
 - Le montage d'une VMC simple flux et double flux,
 - L'équilibrage du réseau,
 - La compatibilité avec les autres équipements,
 - L'étanchéité du réseau,
 - Le positionnement des entrées d'air et des bouches d'extraction.

Modalités pédagogiques

Mise en pratique et réalisations d'exercices sur des installations de taille réelle tout au long de la formation.

Suivi et Evaluation

Suivi : Feuille de présence

Evaluation : QCM portant sur la connaissance de la réglementation – Evaluation pratique lors des mises en situation sur les installations du champ professionnel.

Sanction visée : Attestation de formation individuelle mentionnant les objectifs pédagogiques (article L. 6353-1 du Code du Travail).